

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gérard FALQUERHO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Hélène BARAZER – Olivier BENGLOAN – Christian DERMY – Valérie DUPRE – Gérard FALQUERHO – Jérôme FALQUERO – Isabelle GESREL – Jacques HERIO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Guillaume LE DIODIC – Marie-Renée LE HEBEL – Vincent LE HUITOUX – Lydie LE LESLE – Elisabeth LUCAS – Véronique LE MEUR – Pascale LE OUE – Gérard LE PORTZ – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – André LOMENECH – Rolande MORVAN – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Sylvie CORMIER à Marie-Pierre LE CHEVILLER
- Jérôme ROUILLON à Fabrice VELY
- Corinne LE HENO à Pascale LE OUE

Monsieur Guillaume LE DIODIC a été désigné, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

Composition du bureau électoral :

Le bureau électoral est composé de Monsieur Gérard FALQUERHO (président) et de Monsieur Gérard LE PORTZ, Madame Rolande MORVAN, Monsieur Guillaume LE DIODIC, Monsieur Vincent LE HUITOUX (membres).

Monsieur le Maire donne lecture des articles L. 289 et R. 133 du Code électoral.

Monsieur le Maire indique le conseil municipal doit élire quinze délégués et cinq suppléants

Election des délégués et des suppléants :

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, à l'élection de quinze délégués et de cinq suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a commencé à 18 heures 15. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 29
A déduire : bulletins blancs et nuls	: 0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	: 29

Proclamation des résultats du scrutin :

Liste Bien vivre à CAUDAN – Bevin mat e Kaodan	: 26 (vingt-six)
Liste Caudan solidaire	: 2 (deux)
Liste CAUDAN pour tous – Kaodan evit tout an dud	: 1 (une)
Total des suffrages exprimés	: 29 (vingt-neuf)

I – Détermination du quotient électoral pour les délégués :

Le nombre total des suffrages valablement exprimés a été divisé par le nombre de délégués à élire.

Le quotient obtenu est ressorti à 1,93, arrondi à l'entier supérieur, soit 2.

II – Détermination du quotient électoral pour les suppléants :

Le nombre total des suffrages exprimés a été divisé par le nombre de suppléants à élire.

Le quotient est ressorti à 5,80, arrondi à l'entier supérieur, soit 6.

III – Attribution des sièges à chaque liste

a) au quotient

Le bureau a successivement divisé le nombre des suffrages de chaque liste par le quotient électoral des délégués puis par celui des suppléants.

Cette opération a permis d'attribuer :

- 13 sièges de délégués et 4 sièges de suppléants à la liste Bien vivre à CAUDAN – Bevin mat e Kaodan
- 1 siège de délégués et 0 siège de suppléants à la liste Caudan solidaire

b) à la plus forte moyenne

Le bureau a ensuite constaté que 1 mandat de délégués et 1 mandat de suppléants n'ont pas été répartis.

Il les a donc attribués, successivement, aux listes comportant les plus fortes moyennes.

Ces listes sont les suivantes :

1 – pour les délégués :

- Liste Bien vivre à CAUDAN – Bevin mat e Kaodan qui obtient alors 1 nouveau siège.

2 – pour les suppléants :

- Liste Bien vivre à CAUDAN – Bevin mat e Kaodan qui obtient alors 1 nouveau siège.

c) Récapitulation

Ont obtenu au total :

- la liste Bien vivre à CAUDAN – Bevin mat e Kaodan : 14 sièges de délégués, 5 sièges de suppléants
- la liste Caudan solidaire : 1 siège de délégués, 0 siège de suppléants.

Proclamation des élus :

Ont été proclamés délégués :

- Marie-Pierre LE CHEVILLER – Laymat – née le 23 août 1960 à Vannes
- Gérard LE PORTZ – Kerviec – 5, rue des Hirondelles – né le 23 novembre 1944 à Vannes
- Sylvie CORMIER – 1, rue Paul-Emile Victor – née le 24 décembre 1964 à Versailles
- Christophe ALLAIN – Lann-er-Groez – route de Pont-Scorff – né le 9 juillet 1968 à Hennebont
- Rolande MORVAN – Kerblaye – née le 26 juillet 1946 à Pluméliau
- Fabrice VELY – 18, rue du Commandant Cousteau – né le 17 août 1974 à Lorient
- Pascale LE OUE – Kerustantin – née le 30 juin 1969 à Reims

- Olivier BENGLOAN – Kergoussel – 140, rue des Mésanges – né le 25 juin 1965 à Hennebont
- Marie-Renée LE HEBEL – Pendreff – née le 29 septembre 1958 à Lorient
- André LOMENECH – Sénébret – 1, Lihors Forn – né le 26 avril 1961 à Lorient
- Elisabeth LUCAS – Kergohal – née le 9 avril 1960 à Mechelen (Belgique)
- Marcel TALVAS – Kerforn – né le 13 août 1958 à Hennebont
- Hélène BARAZER – Kerbéban – née le 6 septembre 1956 à Clichy
- Jérôme ROUILLON – 33, rue du Commandant Charcot – né le 8 novembre 1979 à Vannes

appartenant à la liste Bien vivre à CAUDAN – Bevin mat e Kaodan

- Christian DERMY – 21, rue Maréchal Leclerc – né le 26 février 1952 à Paris

appartenant à la liste Caudan solidaire

Ont été proclamés suppléants :

- Lydie LE LESLE – Kervoter – née le 8 septembre 1971 à Cherbourg
- Vincent LE HUITOUX – 21, allée des Roses – né le 3 janvier 1981 à Lorient
- Valérie DUPRE – Kerdayo – 12, rue des Pinsons – née le 25 février 1971 à Troyes
- Guillaume LE DIODIC – Kergoff – né le 15 novembre 1986 à Ploëmeur
- Sandrine LE ROUX – Kerdréan – née le 13 février 1969 à Lorient

appartenant à la liste Bien vivre à CAUDAN – Bevin mat e Kaodan

La séance a été levée à 18 heures 30.

Pour copie conforme

Le Maire,



Gérard FALQUERHO

